

Semaine mondiale de la protection sociale

“Atteindre l’Objectif de Développement Durable (ODD 1.3) et la protection sociale universelle (USP2030) dans le contexte de l’avenir du travail”

Volet 5

La protection sociale dans le contexte de l'avenir du travail

Session technique 5.3

Protection sociale sensible au genre et économie de soins

Jeudi, 28 novembre 2019

14h00-15h15

INTRODUCTION

Les systèmes de protection sociale sensibles au genre sont essentiels pour réaliser l'égalité des sexes et aider les hommes et les femmes à faire face aux transitions de la vie et du travail.¹ La déclaration commune de la Commission de coopération inter institutions pour la protection sociale (SPIAC-B) sur les systèmes de protection sociale sensibles au genre souligne qu'un accès équitable à une protection sociale sensible au genre a un impact significatif sur l'autonomisation et les opportunités des femmes et des filles, avec des effets positifs plus larges pour les hommes et les garçons, leurs familles et leurs communautés.² Les systèmes de protection sociale qui ne traitent pas les inégalités entre les hommes et les femmes risquent d'exacerber les formes multiples et croisées de discrimination à laquelle les femmes et les filles sont confrontées. Cette déclaration commune appelle à des efforts accrus pour garantir que la protection sociale favorise explicitement l'égalité des sexes. Ne pas réussir à le faire entravera les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et rater une occasion vitale d'améliorer la vie des femmes et des filles.

La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail en juin 2019, fournit une feuille de route pour une approche de l'avenir du travail centrée sur l'être humain et souligne la nécessité urgente de renforcer les

¹ BIT (2017) Rapport sur la protection sociale dans le monde 2017-2019: La protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable (Genève: Bureau international du Travail).

² SPIAC-B (2019) La protection sociale pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles: déclaration commune à la 63ème session de la Commission de la condition de la femme (New York: Conseil de coopération inter institutions dans le domaine de la protection sociale).

systèmes de protection sociale et souligne la nécessité urgente d'améliorer les systèmes de protection sociale afin de garantir l'accès universel à une protection sociale adéquate, complète et durable, adaptée au monde du travail. La Déclaration appelle également à un programme de transformation pour réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes au travail, avec une évaluation régulière des progrès réalisés, garantissant l'égalité des chances et de participation ainsi qu'un traitement égal, y compris l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale; permet un partage plus équilibré des responsabilités familiales; offre la possibilité de parvenir à un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle en permettant aux travailleurs et aux employeurs de s'entendre sur des solutions, notamment en ce qui concerne le temps de travail, qui tiennent compte de leurs besoins et avantages respectifs; et favorise l'investissement dans l'économie des soins.

L'interdépendance entre la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes, les politiques de soins et les politiques de protection sociale sont traitées dans trois rapports récents sous des angles différents. Deux rapports de l'OIT traitent du travail décent dans l'économie des soins de santé et décrivent les défis à venir et les opportunités pour les femmes au travail.³ Le rapport phare d'ONU Femmes évalue la réalité des familles aujourd'hui et propose un programme politique complet et favorable à la famille pour faire progresser l'égalité des sexes dans diverses familles.⁴ Les trois rapports s'accordent pour reconnaître le rôle essentiel des systèmes de protection sociale dans la mise en place de mesures efficaces pour susciter un changement en profondeur.

Cette session réunira des gouvernements, des partenaires sociaux, des organisations internationales et des partenaires de développement pour discuter de la manière dont les systèmes de protection sociale peuvent être conçus de manière à promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation économique des femmes et un partage plus équitable des responsabilités en matière de soins. La session examinera également en particulier le potentiel du secteur des soins à cet égard, à la fois en ce qui concerne le rôle important des services de soins de qualité pour l'emploi et la protection sociale des parents et des personnes qui s'en occupent, ainsi qu'une source pour plus d'opportunités d'emplois (décent) pour l'avenir du travail, en particulier pour les femmes.

OBJECTIFS

Organisée dans le cadre de la Semaine mondiale de la protection sociale à l'occasion des célébrations du centenaire de l'OIT, cette session technique a les objectifs suivants:

³ (2019) Un grand pas en avant pour l'égalité des sexes: Pour un meilleur avenir du travail pour tous (Genève: Bureau international du Travail); BIT (2018) Travail de soins et emplois de soins pour l'avenir du travail décent (Genève: Bureau international du Travail).

⁴ ONU Femmes (2019) Les progrès des femmes dans le monde 2019-2020: Les familles dans un monde en mutation (New York: UNWOMEN).

- Discuter de la complémentarité des prestations en espèces et des services de garde dans le cadre des systèmes de protection sociale (par exemple dans le domaine de la protection de l'enfance et des soins de longue durée);
- Souligner l'importance de services de garde de qualité pour l'emploi et la protection sociale des parents et des personnes qui s'en occupent;
- Discuter du potentiel du secteur des soins à offrir davantage d'opportunités d'emplois (décent) (en particulier pour les femmes) à l'avenir, et de l'importance d'investir dans la protection sociale et l'économie de soins.

FORMAT

Cette session technique prendra la forme d'un panel journalistique. Un modérateur posera une ou deux séries de questions aux membres du panel. Les membres du panel ne seront pas tenus de livrer une présentation PowerPoint. Les questions seront partagées et discutées à l'avance avec les intervenants.

MODÉRATEUR ET MEMBRES DU PANEL:

Modérateur : **Clare McCrum**, Conseiller en développement social, Département du développement international, Royaume-Uni

- **Shahra Razavi**, Chef, Recherche et Données, UNWOMEN
- **Manuela Tomei**, Directeur, Département de la qualité du travail, OIT
- **Julio Bango**, Secrétaire national des soins, Ministère du développement social, Uruguay
- **Marisa Carvalho**, Chef de cabinet, Ministère de la famille et de l'inclusion sociale, Cap-Vert
- **Nicolle Maryvonne**, Secrétaire fédérale, CFTD Santé Sociaux, France
- **Francesca Bastagli**, Chef du programme Protection sociale et politique sociale, ODI (à confirmer)